



Jardin Partagé de Nocé

Solidarité et Eco-Vivre en Espace Naturel

ASSOCIATION SEVEN Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 Juin 2020

Dans le contexte sanitaire particulier de ce début 2020, l'Assemblée Générale de notre Association a été retardée et est organisée en plein-air, dans le jardin.

L'Assemblée est ouverte à 17h15 en présence de 32 adhérents (dont tous les membres du Bureau Collégial et 2 sympathisants / accompagnateurs d'adhérents. Les documents suivants sont remis aux participants :

- Rapport moral,
- Rapport financier,
- Comptes 2019,
- Modèle de logo de notre Association.

1) Le rapport moral ci-dessous est présenté oralement dans ses grandes lignes :

Les réalisations 2019 :

L'année 2019 a été riche et signifiante au niveau de cette collaboration et de nos activités :

- **Activité sociale et solidaire :**
 - *En été, les récoltes ont prioritairement été attribuées aux personnes nécessiteuses de notre commune, en direct ou via le Marché Ambulant du Perche,*
 - *La reprise de cette démarche solidaire par le CCAS et la Banque Alimentaire de l'Orne est intervenue tard dans notre saison de récoltes mais nous avons quand même pu fournir la quinzaine de familles bénéficiaires d'une douzaine de clayettes en 3 ou 4 livraisons,*
 - *Cette année, nous n'avons pas pu organiser d'ateliers « du jardin à l'assiette », dans l'attente où nous étions d'un local pour ce faire (cf. en infra) mais nous comptons bien nous rengager activement sur cette voie en 2020,*
- **Activité « jardinage et permaculture » :**
 - *La saison 2019 a été inférieure à celle de 2018, en raison de la sécheresse. Elle a toutefois permis d'expérimenter un certain nombre de techniques permaculturelles et de réaliser une récolte correcte (pommes de terre, tomates, poireaux, salades, haricots verts, petits pois, radis, choux, cucurbitacées ...), démontrant ainsi que les méthodes adoptées étaient performantes y compris dans un contexte contraignant,*
 - *Cette situation a justifié un arrosage plus fréquent et environ 3000 litres d'eau ont été consommés, ce qui reste très raisonnable par rapport à la superficie*

exploitée, d'autant que de nombreux arbres jeunes justifiaient une hydratation abondante,

- *Parmi les projets prévus en 2019 ont été réalisés : la préparation du terrain pour une prairie mellifère (semis en cours au printemps 2020) et deux jardins en trous de serrure plantés en espèces tinctoriales,*

- *Plusieurs arbustes, plantés l'hiver précédent, ont dû être remplacés, n'ayant pas résisté aux fortes chaleurs ; par contre, notre participation à la réimplantation de cormiers dans le Perche semble un beau succès, la plupart des espèces ayant résisté et pris une ampleur prometteuse !*

- **Création de lien et collaboration avec les Associations locales :**

- *Alors que nous n'avions pu organiser qu'une seule manifestation en 2018 (fête des Jardiniers, jour de la Saint Fiacre), nous avons pu inviter les habitants de Nocé et nos adhérents à trois reprises : fête et feux de la Saint Jean, barbecue de fin d'été et inauguration de l'abri jardin en présence du Sous Préfet, de la Vice-Présidente du PNR du Perche, du directeur du Parc et du Maire de Perche-en-Nocé,*

- *Nous avons participé à la préparation de la fête de Nocé en intervenant au montage et démontage des matériels,*

- *Nous avons tenu un stand pour le marché de Noël, la vente de nichoirs (recette : 70 €) n'étant qu'un prétexte pour créer du lien avec la population et participer, aux côtés des autres associations, à l'animation du centre-bourg,*

- *Nous avons accueilli à plusieurs reprises les écoles maternelles de Nocé et Bellême pour des animations in situ,*

- **Formation, information et communication :**

- *Cet été, nous avons organisé une exposition de photos de plantes sauvages de nos régions, qui est restée en place jusqu'à la fin de l'hiver,*

- *Lors de l'inauguration de l'abri jardin, une exposition de photos a permis d'identifier les phases de construction et surtout les techniques d'isolation utilisées (terre crue + chènevotte, laine de chanvre, liège) ; pour la fête de la Saint Jean et lors de cette dernière manifestation, un technicien d'Eco-Pertica était présent pour répondre aux questions sur les techniques d'éco-construction,*

- *Nous avons répondu à la demande du cinéma de Nogent d'une part, de la médiathèque de la Ferté-Bernard d'autre part, pour animer des débats autour de la permaculture et des jardins partagés,*

- *La signature de la charte, conclue avec le PNR en 2018, a été officialisée à l'occasion de l'inauguration de l'abri jardin,*

- **Construction d'un abri jardin :**

- *Dès obtention des autorisations administratives, nous avons entrepris la construction d'un abri, destiné à recevoir des toilettes sèches, un local pour les outils et une salle de rencontres / expositions,*

- *Cette construction a permis d'accueillir plusieurs nouveaux intervenants, qui continuent à fréquenter notre site régulièrement,*

- *Les matériaux utilisés étaient locaux (bois de la scierie locale), écologiques (isolation) ou issus de la récupération (plots de soubassement, huisseries, plaques de parement intérieur ...),*

- *Les toilettes sèches et le local outils sont opérationnels ; la salle d'accueil / cuisine est en cours de finalisation (parements intérieurs et rampe d'accès pour les handicapés), en dépit de quelques retards sur les poses d'huisseries pour des raisons de disponibilité (confinement) ou de santé des intervenants,*

○ *Concernant, ce dernier point, il nous a fallu abandonner (provisoirement ?) notre ambition de doter les ouvrants de vitrages photovoltaïques, le coût induit par de tels investissements n'étant pas compatible avec notre budget du moment.*

Perspectives 2020 :

Beaucoup d'évènements avaient été programmés pour le printemps, avec les écoles (Nocé, Préaux et Bellême), le Parc (projet alimentaire avec l'Association Athéna), le PETR (semaine du développement durable) ... Ils ont tous été annulés ou reportés en raison de l'épisode pandémique dont nous ne connaissons pas l'issue à l'heure actuelle.

Depuis le début d'année et en dépit des contraintes de confinement, les projets n'impliquant pas des regroupements de personnes ont été poursuivis :

- *Plusieurs municipalités (dont celle de Perche-en-Nocé) ont donné des autorisations à quelques uns de leurs administrés pour se rendre au jardin,*
- *Les plans de culture ont été maintenus tant bien que mal, en dépit de la sécheresse, grâce aux efforts particuliers de plusieurs bénévoles particulièrement impliqués,*
- *La prairie fleurie a été semée,*
- *Deux bacs à compost ont été construits,*
- *La construction de l'abri-jardin a été poursuivie (pose des portes-fenêtres, achat de bacs de récupération des eaux de pluie, achèvement des travaux d'isolation, lancement de la construction d'une rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite ...),*
- *Une table et un banc ont été construits par un de nos adhérents,*
- *Notre Association a participé, aux côtés d'une dizaine d'autres Associations, à l'élaboration d'une charte relative à la défense de l'environnement et à la démocratie participative, soumise aux candidats aux élections municipales 2020.*

Au cours de notre Assemblée, nous poursuivrons la livraison de nos récoltes à la Banque Alimentaire et aurons à statuer sur un certain nombre d'autres projets :

- *Il avait été prévu de creuser une mare afin en particulier de favoriser la biodiversité,*
- *La cuisine de l'abri-jardin est à terminer, pour permettre la reprise des ateliers « du jardin à l'assiette »,*
- *Nous devons nous concerter avec l'APE et les enseignants de l'école de Nocé pour le défilé Halloween et pour l'exposition des travaux réalisés cette année scolaire par la Maternelle,*
- *A la suite de l'annulation de la fête de Nocé, nous proposons que soit organisée au jardin partagé une fête des Associations le samedi 19 septembre en après-midi et soirée,*
- *Il est prévu de renouveler notre présence au marché de Noël,*
- *Nous aurons à dynamiser notre communication :*
- *Un logo a été créé à l'initiative d'un membre du bureau dont il y a lieu d'explorer les modalités d'utilisation et de diffusion (papier à lettres, banderoles, objets « collector », etc.*
- *Nous disposons d'une adresse Facebook qui n'est pas alimentée,*
- *Il est probablement possible d'encore mieux actualiser notre site Internet et de le proposer en lien à d'autres Associations compatibles avec notre objet social,*
- *Etc.*

Sur les réalisations et projets 2020, plusieurs actions en cours non reprises dans le rapport sont présentées :

- Pendant la période « critique » sanitaire, peu de personnes ont œuvré au jardin. Puis, face au retard, il a fallu mettre les bouchées doubles. Ces circonstances ont conduit à l'organisation d'une présence trois matinées par semaine. Aujourd'hui, ce n'est plus utile et nous pouvons revenir à une demie journée (avec bien sûr des besoins supplémentaires pour l'arrosage en périodes de grande sécheresse). Ce moment privilégié de rencontre entre les bénévoles intervient chaque mercredi matin en période d'été et chaque mercredi après-midi les autres saisons. Cette régularité d'horaires facilite l'organisation et la compréhension de chacun,
- Mauricette, en collaboration avec le jardin Solstice, prépare des décoctions destinées à soigner les petits « bobos ». Bien entendu, ces préparations ne seront pas des médicaments et devront être utilisés avec discernement (Magali sera de bons conseils à cet égard). Par ailleurs, Daniel a préparé une trousse de secours en première urgence,
- Joseph, en collaboration avec Mauricette, organise une journée au Jardin Partagé le 14 juillet pour une vingtaine de bénéficiaires de l'Association ATD Quart-Monde. Des animations sont à prévoir (atelier de teintures végétales en particulier),
- Mercredi 1^{er} juillet, l'école maternelle de Nocé doit nous rendre visite,
- Simone transmettra les tarifs des objets marqués au logo du jardin partagé, afin de permettre une commande groupée. Le Maire délégué de Nocé autorise l'utilisation du logo de la commune sur les flyers diffusés,
- La charte passée avec la Municipalité devra être révisée pour tenir compte des évolutions intervenues depuis 2017.

Un grand merci aux nombreux bénévoles qui donnent beaucoup de leur temps pour permettre au jardin d'être ce qu'il est et aussi à la Banque Alimentaire d'être fournie en légumes des qualité.

L'Assemblée valide à l'unanimité le rapport moral ainsi complété.

2) Constitution du Bureau Collégial et organisation de l'Association :

Cf. rapport moral : Françoise Poussin, qui fut une des initiatrices de notre projet de jardin partagé, a proposé de ne pas demander le renouvellement de son mandat. Qu'elle soit ici remerciée pour son action au service des plus démunis et de notre Association.

Les postes tenus par Claire Potts, démissionnaire en janvier 2020 et par Françoise sont donc à pourvoir au cours de la présente Assemblée, auxquels se rajoutent 4 postes destinés à porter à 15 le nombre des membres du bureau comme permis par les statuts. sont donc à pourvoir. Par ailleurs, les mandats de Geneviève Lizana et Daniel Pistoli viennent à échéance. Se présentent pour entrer au bureau :

- Marie-Claire Coulombe,
- Françoise Demeure,
- Francis Dieu,
- Mauricette Girard,
- Joseph Primon,
- Geneviève Rast-Leprince.

Le renouvellement des deux mandats venus à échéance et la nomination des 6 nouveaux membres ci-dessus font l'objet d'un vote favorable à l'unanimité.

L'échéance des mandats (durée 2 ans) est déterminée par tirage au sort. Les membres sortants lors de l'Assemblée de 2021 sont les suivants : F. Demeure, F. Dieu, M. Girard, B. Hoffmann, F. Lécuyer, M.O. Ouy et J. Primon. L'échéance du mandat des 8 autres membres interviendra donc lors de l'AG de 2022.

Une prochaine réunion du Bureau Collégial permettra notamment de nommer un troisième représentant Légal et un ou plusieurs mandataires pour faire fonctionner le compte bancaire (suite à la démission de Claire). Elle permettra aussi de répartir les rôles entre les membres.

La question se pose de nouveau de l'opportunité de mettre ne place une cotisation symbolique. Les arguments pour ou contre étant tous recevables (« impliquer les acteurs et valider formellement le statut d'adhérent », vs. « marquer nettement le rôle social et solidaire de l'Association et permettre à tout le monde d'adhérer »), le sujet est mis au vote : 2 abstentions, 2 votes pour créer une cotisation, les autres adhérents présents votant négativement. Cette résolution est donc rejetée.

Le Rapport financier ayant été remis aux participants, ne sont soulignée en séance que les points les plus importants :

- Merci aux donateurs et aux autorités ayant délivré des subventions (Etat et Commune de Perche-en-Nocé) : ils ont permis au Jardin Partagé de vivre et de s'améliorer d'année en année, en particulier avec l'adjonction d'un abri jardin permettant de faire prochainement des ateliers « du jardin à l'assiette », de s'abriter en cas de fortes pluies, de mettre nos outils à l'abri et de nous doter de toilettes sèches,
- Merci également à tous ceux qui ont permis la construction de cet abri (fourniture de bois, menuiserie, couverture, pose de fenêtre et de cuisine, etc.) et de manière générale les aménagements du jardin (récupération de bacs d'eau, fabrication de bacs à compost, don de photos, etc.), ce qui a permis à l'Association de mener à bien ses projets dans des conditions financières acceptables,
- Les comptes sont bénéficiaires et la trésorerie suffisante pour faire face aux besoins de l'année 2020.

Pour mémoire, ce rapport financier est repris ci-après :

Synthèse :

L'exercice 2019 s'est soldé par un bénéfice conforme aux objectifs (2827 € vs 2725 €) en dépit de subventions inférieures à notre demande (2300 € vs 3400 €), grâce à une bonne maîtrise de nos dépenses générales et un niveau de dons supérieur à nos projections (1355 € vs 800 €, composées en grande partie de frais généraux pris en charge par les adhérents pour compte de l'Association). Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés.

Le bénévolat comptabilisé (nombre d'heures consacrées à l'Association par les adhérents valorisées au SMIC net) a fortement augmenté en raison de la hausse du SMIC horaire, de l'augmentation du nombre de bénévoles actifs et de la construction de l'abri jardin. Ce bénévolat est neutre sur le compte de résultat.

L'abri jardin a généré un investissement de 4748 €, supérieur aux prévisions (4200 €), et cela bien que des frais de finition aient dû être reportés sur 2020.

La trésorerie de fin d'exercice est conforme aux prévisions (+2148 €) et permettra d'achever les travaux de l'abri jardin et d'acheter le matériel nécessaire aux aménagements du jardin (vitrines d'exposition en particulier).

Le budget 2020 a été présenté à la mairie le 19 février dans le cadre de notre demande annuelle de subvention (300 €). Il prévoyait 2000 € d'investissement pour terminer les travaux de l'abri et 1100 € de dépenses diverses et en particulier la prise en charge d'un repas ouvert au public prévu dans l'année. Nous avons prévus des dons (800 €) inférieurs à 2019, année exceptionnellement favorable en raison de la participation des adhérents à la construction de l'abri. Ce budget devra certainement être révisé en raison des circonstances particulières liées à la pandémie et au confinement, qui ont entraîné de nombreuses annulations de manifestations prévues cette année.

Compte de résultats :

Les recettes d'exploitation 2019 (3725 €) sont inférieures au budget (4,5 k€) :

- La préfecture nous a donné 2000 € de subvention FDVA2 (ex réserve parlementaire), inférieure à notre demande (3000 €). Globalement, nous aurons reçu 5000 € sur 2 ans, qui nous auront permis de financer nos travaux de construction de l'abri jardin ; la commune de Perche-en-Nocé a renouvelé sa subvention associative (300 €), manifestant ainsi son soutien constant au jardin partagé et à sa mission solidaire,*
- Ces travaux ont aussi permis de mesurer l'implication des adhérents qui ont significativement participé au financement des matériaux (888 € sur un total de dons de 1355 €). Signalons également la collecte « helloasso », qui a permis de recevoir 200 €. Ainsi le budget « dons » est supérieur aux prévisions (800 €),*
- Les heures de bénévolat sont comptabilisées au SMIC horaire net (7,93€ au titre de 2019). Elles se répartissent en temps de jardinage (1087 heures) et 608 heures pour la construction de l'abri, progressant ainsi de 22 % par rapport à 2018 (estimation 1145 heures). Rappelons que ce poste est neutre pour le compte de résultat, figurant à la fois en recettes et en emplois pour le même montant.*

Les frais généraux 2019 s'élèvent à 0,9 k€ (0,65 k€ en 2018). Cette augmentation est principalement due à l'achat de consommables pour l'abri (visserie, etc.). Signalons à cet égard que :

- les matériaux de construction pour cet abri sont comptabilisés en investissements (immobilisations), alors que les consommables, composés de nombreuses petites factures, apparaissent en frais généraux,*
- par contre, ces immobilisations n'ont pas été amorties en 2019 dans la mesure où les travaux n'étaient pas terminés, l'abri n'ayant pas encore de valeur d'usage en fin d'année.*

L'écart entre les recettes d'exploitation (3,7 k€) et les frais généraux (0,9 k€) constitue donc le bénéfice de l'exercice (2826,92 €), assez proche du budget (2,73 k€) et inférieur au résultat 2018 (3,64 k€). Bien entendu, le statut associatif de SEVEN ne lui donnant pas la vocation à faire des bénéfices, ces derniers sont mis en réserve pour permettre de supporter les dépenses à venir en 2020 et dans les années suivantes.

Compte de bilan :

La mise en réserves des bénéficiaires 2019 porte les fonds propres à 7073 €, auxquels s'ajoutent 2500 € figurant à la fois à l'actif et au passif (évaluation du terrain mis à disposition de notre Association par la Municipalité).

Comme mentionné en supra, les matériaux nécessaires à l'abri-jardin ont été comptabilisés en immobilisations, soit 4748 €. Si on tient compte des travaux restant à prévoir en 2020 (2 k€, montant qui s'avère a posteriori peut-être un peu surévalué), chaque année, il faudra prévoir une dotation aux amortissements de 600 € environ par an, correspondant à une durée théorique de vie de cet abri de 10 ans (bâtiment léger). Cela signifie qu'en cas de résultat courant annuel égal à 0, les fonds propres ci-dessus seront réduits chaque année de ce montant.

Les comptes de régularisation-actif (177 €) correspondent à une facture d'avoir réglée par le fournisseur en début 2020.

La trésorerie reste comparable au budget (2148 €). La baisse par rapport à 2018 (4,2 k€) est liée au caractère exceptionnel du solde fin 2018 (retards dans l'obtention des autorisations administratives ayant décalé le démarrage des travaux au printemps 2019).

Budget 2020 :

Ce budget a été élaboré en début février 2020, avant donc que nous ayons connaissance des mesures gouvernementales de confinement dans le prolongement de la pandémie virale :

Besoins :		Ressources :	
Cuisine et ouvrants abri jardin :	1000 €	Solde bancaire fin 2019 :	2100 €
Bacs de récupération d'eau et assainissement de l'abri	500 €	Dons des adhérents :	900 €
Bois (compost, panneaux expo)	300 €	Subvention Communale :	300 €
Participation aux frais d'isolation	500 €		
Frais des manifestations (repas ...)	500 €		
Frais divers (assurances, etc.)	300 €		
Solde bancaire fin 2020	200 €		
TOTAL :	3300 €		3300 €

La baisse des dons est un simple retour au niveau moyen constaté les années précédentes (400 € sur 6 mois en 2017 et 900 € en 2018), le niveau 2019 étant exceptionnel, lié aux travaux sur l'abri-jardin.

Il est probable que les dépenses d'équipement soient réduites, en particulier celles liées à cet abri (économie d'environ 1000 €). Il est trop tôt pour aller plus loin dans les estimations de dépenses, les circonstances actuelles nous empêchant d'organiser les manifestations prévues (cf. rapport moral).

Ce rapport moral est adopté à l'unanimité et, de même, quitus est donné aux 3 Représentants Légaux pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé.

Cette soirée se termine par un apéritif et un repas convivial, organisés dans le plus grand respect possible des gestes « barrière » et ponctués par un feu de la Saint-Jean.